

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 mars 2022 Par suite d'une convocation en date du 19 février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 3 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2022_03_03_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton-Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Modification de la délibération n°D_2021_12_10_09 du 10 décembre 2021 portant organisation du temps de travail des agents Ouest

Vu la délibération n°D_2002_12_10_09 du 10 décembre 2021 portant organisation du temps de travail des agents,

Considérant la modification du temps de travail hebdomadaire de l'agent technique,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail des agents des services techniques à 36 heures sur 4.5 jours.

La durée quotidienne sera de : 4 jours à 8 heures et 1 jour à 4 heures.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents des services techniques bénéficieront de 6 jours de réduction de temps de travail (ARTT).

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire et les modalités ainsi proposées,

♦ **DIT** qu'elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022,

♦ **DIT** que les autres dispositions de la délibération n°D_2021_10_12_09 du 10 décembre 2021 restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 8 mars 2022 Et de la publication le : 8 mars 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 8 mars 2022 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	---


